

Vélib' : pressions avant le jugement du TGI ?

Communication Extérieure

Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Angola
Arabie Saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahrein
Belgique
Botswana
Brésil
Bulgarie
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Colombie
Corée
Costa Rica
Croatie
Danemark
Emirats Arabes Unis
Espagne
Estonie
Etats-Unis
Finlande
France
Guatemala
Honduras
Hongrie
Inde
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Kazakhstan
Lesotho
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Malawi
Maurice
Mexique
Mongolie
Mozambique
Namibie
Nicaragua
Norvège
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Panama
Pays-Bas
Pérou
Pologne
Portugal
Qatar
République Dominicaine
République Tchèque
Royaume-Uni
Russie
Salvador
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Swaziland
Tanzanie
Thaïlande
Turquie
Ukraine
Uruguay
Zambie
Zimbabwe

Paris, le 7 novembre 2017 – A la veille d'une décision de justice que doit rendre le Tribunal de Grande Instance de Nanterre quant à l'avenir des salariés Vélib', deux articles de presse appellent de JCDecaux les commentaires suivants :

Les représentants du personnel Vélib' demandent au juge le transfert de plein droit de leur contrat de travail en vertu de l'article L1224-1 du code du travail.

Dans un grand quotidien du soir, le président du nouvel opérateur affirme de manière péremptoire – alors que cette interprétation revient uniquement au juge – que l'article L1224-1 ne s'applique pas et pose un ultimatum aux salariés.

Rien ne devrait pourtant pouvoir empêcher les 267 salariés Vélib', formés, expérimentés et motivés, de continuer leur activité au service des usagers de Vélib' alors que le nouvel opérateur annonce un plan de plus de 300 recrutements. Leur expérience représente une valeur ajoutée sans équivalent pour le nouvel opérateur.

Concomitamment, un grand quotidien économique publie un article intitulé "Vélib', la fin d'un cycle", se prétendant être une enquête alors que JCDecaux n'a jamais été contacté pour confirmer ou infirmer les données qu'elle colporte.

Cet article s'appuie sur un rapport à charge rédigé en 2015. Ses rédacteurs n'ont jamais auditionné JCDecaux qui n'a pas même pu bénéficier de la procédure contradictoire habituelle contrairement aux usages et à la réglementation.

D'où les 80 erreurs grossières sur seulement 65 pages de ce rapport qui n'a donc aucune valeur pour évaluer la qualité et la pertinence du service apporté par Vélib'. Sa fuite dans la presse en pleine procédure de l'appel d'offres Vélib' pose, par ailleurs, question.

Parmi les affirmations fausses, erreurs et contre-vérités de ce rapport reprises dans cet article, peuvent être relevées, entre autres,... :

- L'accusation d'opacité du système actuel. La Ville de Paris est co-proprétaire de toutes les données sur Vélib'. Elle dispose de tous les outils informatiques d'analyse et de tableaux de bord journaliers qui lui permettent d'évaluer finement la qualité du service sur une batterie d'indicateurs quantitatifs, renforcés par des audits terrain réalisés par ses agents toutes les semaines. La transparence est donc absolue tant au niveau technique qu'économique grâce aux états financiers remis régulièrement à la Ville de Paris et certifiés par les commissaires aux comptes.
- L'accusation d'un marché en défaveur de la Ville. Le contrat Vélib' n'a jamais coûté un centime à la Ville de Paris qui a toujours été bénéficiaire grâce au financement par la publicité et les recettes d'usages liées au succès de Vélib'. Pour ne citer que les trois derniers exercices, le bilan du contrat est bénéficiaire pour la Ville de 4,1 M€ en 2014, 5,5 M€ en 2015 et 4,3M€ en 2016.

A contrario, l'article ne cite aucun élément factuel démontrant les remarquables performances de Vélib'. Celles-ci sont pourtant nombreuses et publiques avec près de 300 000 abonnés, plus de 341 millions de trajets réalisés depuis 2007, un taux de satisfaction record pour 91% des utilisateurs, l'élection 3 années consécutives comme Service Client de l'année du Centre de relation Client...

Au-delà de l'orchestration de cette campagne de presse, JCDecaux rappelle le succès mondialement reconnu de Vélib', construit pendant 10 ans avec la Ville de Paris et obtenu notamment grâce à ses équipes qui méritent de poursuivre de façon pérenne leur engagement au service de ses utilisateurs.

Chiffres clés de JCDecaux

- *Chiffre d'affaires 2016 : 3 393m€, Chiffre d'affaires du premier semestre 2017 : 1 641m€*
- *JCDecaux est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris et fait partie des indices Euronext 100 et Euronext Family Business*
- *JCDecaux fait partie des indices FTSE4Good et Dow Jones Sustainability Europe*
- *N°1 mondial du mobilier urbain (559 070 faces publicitaires)*
- *N°1 mondial de la publicité dans les transports avec plus de 220 aéroports et 260 contrats de transport dans les métros, bus, trains et tramways (354 680 faces publicitaires)*
- *N°1 européen de l'affichage grand format (169 860 faces publicitaires)*
- *N°1 de la communication extérieure en Europe (721 130 faces publicitaires)*
- *N°1 de la communication extérieure en Asie-Pacifique (219 310 faces publicitaires)*
- *N°1 de la communication extérieure en Amérique Latine (70 680 faces publicitaires)*
- *N°1 de la communication extérieure en Afrique (29 820 faces publicitaires)*
- *N°1 de la communication extérieure au Moyen-Orient (16 230 faces publicitaires)*
- *Leader dans le vélo en libre-service : pionnier de la mobilité douce*
- *1 117 890 faces publicitaires dans plus de 75 pays*
- *Une présence dans 4 280 villes de plus de 10 000 habitants*
- *Audience quotidienne : plus de 410 millions de personnes*
- *13 030 collaborateurs*

Direction de la Communication : Agathe Albertini

+33 (0) 1 30 79 34 99 – agathe.albertini@jcdecaux.com

Relations Investisseurs : Arnaud Courtial

+33 (0) 1 30 79 79 93 – arnaud.courtial@jcdecaux.com